
Garderie Périscolaire Municipale

Matin : 7h00-9h00 - Soir : 16h30-19h00

Sont concernés les enfants scolarisés dans les écoles communales [Jacques Prévert et George Sand](#).

Les enfants scolarisés à l'école George Sand bénéficient d'un transport en bus de la garderie vers l'école.

Avant le départ pour leurs écoles respectives, les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner servi de 7h00 à 8h00.

Un goûter est offert à tous au retour des écoles.

Des jouets, jeux d'intérieur et d'extérieur sont à disposition.

Les primaires ont la possibilité de faire leurs devoirs, une salle est réservée à cet effet. Selon l'effectif, un ou deux animateurs assurent une surveillance. Toutefois, il ne s'agit en aucun cas d'un soutien ou d'un accompagnement scolaire.

Inscriptions auprès de Madame Karine DEBEUF
Garderie Municipale - Rue de la Gare
Téléphone : 03.21.25.48.01 ou csc@saily.info

Assurance

La municipalité adhère à une assurance responsabilité civile. La famille souscrira à une assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Santé

Il est impératif de fournir des documents attestant des vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) ou de leur contre indication (copie du carnet de vaccinations, carnet de santé ou attestation de votre médecin).

Si un traitement médicamenteux est à administrer à l'enfant, il ne pourra l'être que sur prescription médicale. Les enfants ne sont pas admis à la garderie s'ils sont atteints d'une maladie contagieuse. De plus, si l'enfant souffre d'une pathologie particulière ou est soumis à un régime alimentaire particulier, il vous appartient de nous contacter afin d'envisager son accueil au sein de la structure dans les meilleures conditions possibles.

Sécurité

Une porte à ouverture sécurisée à été installée. Lors de l'inscription, un badge vous sera remis. Ce badge est nominatif et vous est confié pour l'année scolaire en cours. Il est à restituer à la fin de l'année ou lors de changement au cours de celle-ci.

En aucun cas l'enfant ne sera confié à des personnes dont les coordonnées ne seraient pas portées à notre connaissance.

En cas d'imprévu, une autorisation signée de votre part, notifiant de façon précise les coordonnées des personnes qui prendront en charge votre enfant est obligatoire.

Si l'enfant fréquente la garderie le soir, de façon irrégulière, il est important de nous en informer auparavant et de prévenir le directeur de son école. De même, si l'enfant fréquente régulièrement la garderie périscolaire le soir, vous êtes tenus de nous informer de ses absences éventuelles.

A l'exception du "doudou" pour la sieste des petits, il est recommandé de ne pas laisser l'enfant apporter des objets ou jouets personnels. En cas de perte ou de détérioration, la garderie se dégage de toutes responsabilités.

Tarif horaire 2014

Quotient inférieur à 800 : 1,36€/enfant

Quotient supérieur à 800 : 1,62€/enfant

* calcul du quotient familial :

1. prenez le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition
2. divisez le revenu fiscal par 12
3. ajoutez le montant de vos prestations familiales mensuelles (hormis les aides aux logements et l'allocation de rentrée scolaire)
4. divisez le résultat par le nombre de parts au foyer

La comptabilité des heures de présence débute dès que l'enfant est pris en charge par l'équipe encadrante. Elle cesse dès que l'enfant a quitté la structure. Il est précisé que même si la prise en charge de l'enfant est de courte durée (trajet de l'école ou du bus à la garderie et inversement), ce temps est facturé. Les tarifs horaires et forfaitaires comprennent la totalité des prestations du service (petit déjeuner, goûter, activités, ...). L'heure entamée est comptabilisée par tranche de demi-heure.

Les frais de garderie donnent droit à une réduction d'impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Une attestation vous est remise chaque année par nos soins.

La garderie est agréée par la [Protection Maternelle et Infantile](#), par la [Directeur Départementale de la Cohésion Sociale](#) et par la [Caisse d'Allocations Familiales d'Arras](#).